DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 06 JUIN 2013

Délibération
n° 2013.06. 89.B

Fourniture et livraison de produits chimiques pour les stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines - lot n° 3 "chlorure ferrique" - avenant n° 1

LE SIX JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mai 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2013

DELIBERATION N° 2013.06. 89.B

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES STATIONS D'EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES - LOT N° 3 "CHLORURE FERRIQUE" - AVENANT N° 1

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le lot n° 3 « chlorure ferrique » du marché de fourniture et de livraison de produits chimiques pour les stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines a été notifié le 31 décembre 2009 à la société KEMIRA CHIMIE dont le siège est situé route de Mothern - 67630 LAUTERBOURG.

Il convient de passer un avenant n°1 au lot n°3 « chlorure ferrique » ayant pour objet l'ajout d'un nouveau point de livraison, situé au lieu dit « les Murailles » à Fléac, suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Cet avenant ne comporte aucune incidence financière sur l'équilibre initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 30 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de produits chimiques pour les stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines - Lot n°3 : « chlorure ferrique » ayant pour objet l'ajout d'un nouveau point de livraison, situé au lieu dit « les Murailles » à Fléac, suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **11 juin 2013**	**Affiché le :** **11 juin 2013**